

qui en Angleterre ne sont que les salariés du curé, payés par lui et congédiables à volonté, l'évêque peut, même sans donner des raisons, leur refuser la permission d'officier dans son diocèse. Mais s'il croit avoir à se plaindre d'un bénéficiaire, il n'a qu'un moyen d'agir : lui intenter un procès devant les tribunaux ecclésiastiques. Ces tribunaux n'ont d'ecclésiastique que le nom. La Cour de 1re instance, *the Court of Arches*, est présidée par des juges laïcs. Il y a appel en dernier ressort à la Reine, qui se fait représenter par son Conseil privé, *the Privy Council*. Il est vrai que, pour des causes ecclésiastiques, Sa Majesté a l'habitude d'y convoquer les archevêques de Canterbury et de York ; mais pour le jugement définitif ceux-ci n'ont que leurs votes à donner tout comme les autres juges, et leur influence est minime. Or, les évêques savent par une triste expérience combien cette jurisprudence est incertaine. Le droit ecclésiastique anglican est très confus, il est presque impossible d'y voir clair. Dans cette incertitude, la tendance de la Cour suprême est toujours en faveur de la tolérance, d'autant plus que l'Eglise établie a été fondée dans le but de renfermer dans une seule communion sous la domination du pouvoir civil, les personnes d'opinions religieuses les plus variées ; ce n'est qu'à cette condition qu'une église établie et privilégiée pourrait être tolérée aujourd'hui en Angleterre. Par conséquent, chaque fois que la chose est possible, chaque fois que par des chicanes, ou des arguties subtiles, il est possible de donner gain de cause aux accusés, les juges du Conseil privé donnent jugement pour les défendants, et contre leur accusateur.

Or, si c'est un évêque qui intente le procès, tous les frais qui s'élèvent ordinairement à des milliers de livres sterling sont à sa charge. Est-il étonnant que ces messieurs, qui ne pèchent pas par excès de zèle, se refusent à risquer leur argent dans des procès dont le résultat est aussi incertain ?

Mais, il y a plus : les évêques ont peur des ritualistes ; ils savent—ce que le public ignore—la puissance actuelle de ce parti, dont le caractère et le zèle sont parfaitement décrits par le passage du *Daily Chronicle* que j'ai cité au début de cet article.

Les évêques en général sont protestants d'opinion, et s'ils pouvaient sans trop de peine faire cesser les innovations des ritualistes, ils le feraient de bon cœur. Mais ce qui les intéresse bien plus que le protestantisme, c'est l'*Establishment*, la position privilégiée de leur Eglise.

Ils n'ont qu'un souci, qu'un désir : c'est d'assurer le *statu quo*, de garder la paix, du moins la paix extérieure, parmi les différents partis qui divisent leur secte. Le *Disestablishment*, la séparation de l'Eglise et de l'Etat, voilà l'ennemi qu'ils doivent repousser de toutes leurs forces.

Quoi de plus naturel ? Le *Disestablishment* serait leur ruine financière et politique. Ils perdraient leurs énormes revenus, leur position de Pairs du royaume et leur siège dans le Sénat, *the House of Lords* ; et de plus ils prévoient que, l'Etat cessant de maintenir un semblant d'unité, l'Eglise anglicane se subdiviserait bien vite en autant de sectes qu'il y a de partis différents actuellement en lutte dans son sein. L'Eglise catholique,